

## QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

-----  
COMITE LOCAL

## LUSIGNAN

Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux. La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation sont assurées par le syndicat *Eaux de Vienne - Siveer*.

**Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :** Il a été défini 3 UDI (A, B et C) afin de tenir compte des différents approvisionnements en eau.

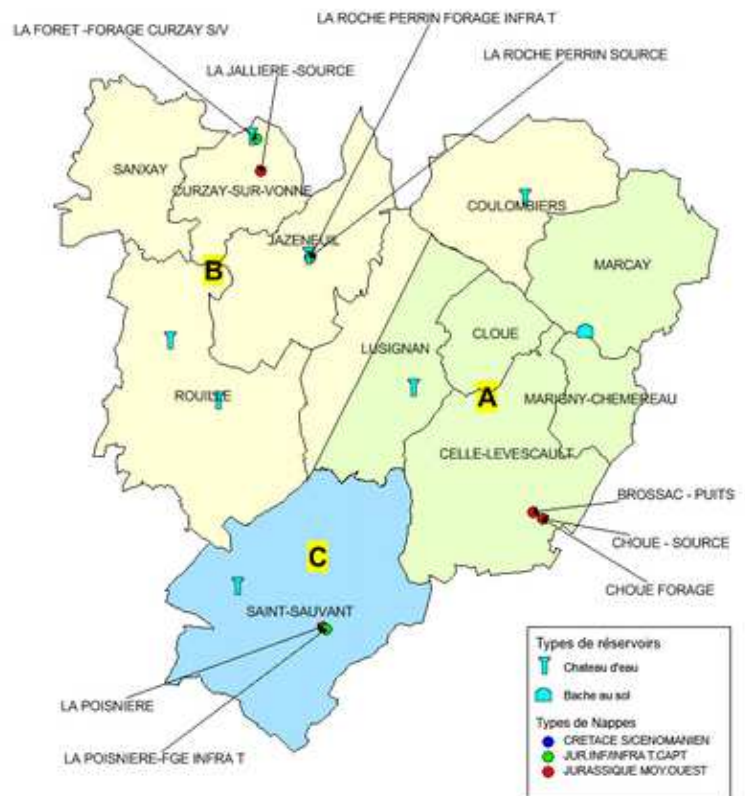
**Origine de l'eau :** L'eau que vous consommez provient de ressources souterraines.

L'UDI **A** est alimentée par un mélange d'eaux réalisé dans le réservoir situé au pied du château d'eau de Lusignan (depuis le mois de juillet 2005) provenant du captage de *Brossac (Celles-L'Escault)* avec celui du forage de la nappe captive infra-toarcienne de *La Poisnière (St Sauvant)*.

L'UDI **B** est desservie par un mélange d'eaux :

- de 2 captages situés sur la commune de *Curzay-sur-Vonne* provenant de la source de *la Jallière* (nappe libre supra-toarcienne) et du forage de *la Forêt* (nappe captive de l'infra-toarcien).
- d'un forage sollicitant l'aquifère captif de l'infra-toarcien (*forage de la Roche-Perrin*) situé sur la commune de Jazeneuil.

L'UDI **C** a été alimentée jusqu'en avril 2016 par l'eau de l'unité A, puis par le mélange d'eau entre les forages au supra et infra-toarcien de *la Poisnière (St Sauvant)* après la mise en service de l'unité de traitement des pesticides.



**Traitement :** Les eaux des forages de la *Roche Perrin* et de *La Forêt* bénéficient d'une déferrisation puis d'une désinfection, celle de la *Poisnière* d'un filtre à charbon actif en grains. L'eau de l'ensemble des ressources est désinfectée *par chlore gazeux* avant distribution.

**Contrôle :** 150 prélèvements représentant 5464 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique.

**Protection des ressources :** Tous les captages bénéficient d'un arrêté préfectoral d'autorisation avec une inscription au fichier des Hypothèques.

# Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES (moyennes 2018)	Limites de qualité	UNITES DE DISTRIBUTION		
		A (CE Lusignan)	B (CE de Curzay)	C (St Sauvant)
pH	6,5 - 9	7,6	7,6	7,7
Conductivité ( $\mu$ S/cm à 25°C)	200 - 1100	529	628	520
TURBIDITE (NFU)	2	0,04	0,06	0,03
DURETE (TH en °F)	Néant	24	24	25
FLUOR (en mg/l)	1,5 mg/l	1,00	1,44	0,93
NITRATES (en mg/l)	50 mg/l	30	25	24

## Bactériologie

- Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **de bonne qualité**. Un dépassement ponctuel de la limite de qualité a été observé en sortie de traitement de l'UDI **A**.

## Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation moyenne et bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

## Turbidité

- L'eau présente une **bonne limpidité**, caractérisée par une faible turbidité (inférieure à 0,5 NFU en moyenne).

## Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. Les eaux distribuées renferment une dureté **moyenne**.

## Fluor

- Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant les 3 unités en renferment des **concentrations moyennes voisines de 1 mg/l, ce qui ne nécessite pas à priori d'apports fluorés complémentaires**. A noter des **dépassements ponctuels de la limite de qualité sur l'UDI B (jusqu'à 2,6 mg/l)**.

## Nitrates

- **Les concentrations moyennes sont modérées**. Les mélanges réalisés avec les eaux des nappes captives ont permis depuis 2005 d'améliorer la qualité de l'eau distribuée.

## Pesticides

- Les recherches réalisées sur plus de 200 substances ont révélé **sur l'UDI B des teneurs en Esa-métolachlore (0,40  $\mu$ g/l de moyenne) et en Esa-métazachlore (0,21  $\mu$ g/l de moyenne) et dans une moindre mesure en Oxa-métolachlore et Oxa-métazachlore, qui ont dépassé la limite de qualité fixée à 0,1  $\mu$ g/l sans entraîner de restriction de consommation** car le taux relevé est inférieur au seuil de risque sanitaire défini par l'ANSES. Un plan d'actions doit être mis en place.

Les analyses sur les UDI **A** et **C** ont révélé la présence de faibles traces de pesticides.

## Autre

- Un dépassement ponctuel de la référence de qualité a été observé pour le fer (230  $\mu$ g/l pour une limite à 200  $\mu$ g/l) sur l'UDI **C**.

## Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

### Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

